



POINT du 27 mars SUR LA GESTION DU COVID 19

- **Des masques sont arrivés** : nous bénéficions d'une dotation attribuée par l'ARS de 1450 masques pour le secteur hôpital, 900 pour l'EHPAD, 500 pour le SSIAD chaque semaine, cela permet à chacun d'avoir un masque/jour.
- **Si des cas sont suspectés à l'EHPAD**, une équipe mobile vient du CHRU pour les tests de dépistage : les derniers tests sont revenus négatifs
- **Pour le moment, pas de rappels liés au COVID**, et pour les agents en repos « forcés » : à partir du 16 mars, une autorisation d'absence exceptionnelle sera attribuée (sans effet sur les comptes d'heures)
- **Les retours liés au COVID seront rémunérés en heures supplémentaires** : donc non comptés en heures dans planiciel.
- **La CGT a demandé un CHSCT extraordinaire** pour refaire un point : nous attendons la date
- **Des kits ont été prévus dans tous les services**, permettant une organisation rapide des mesures d'isolement.
- **Une unité COVID va être installée dans les locaux de chirurgie** : Les patients du SSR seraient transférés dans ce service. Les patients de l'EHPAD seraient installés dans les lits de la future unité UHR . *Nous avons demandé comment seraient composées les équipes, si la base du volontariat était privilégiée ?*
- **les circuits aux urgences** sont adaptés à l'accueil des patients à risque
- **Le personnel administratif** a aussi reçu des masques, les agents qui le peuvent sont en télétravail, des rotations sont prévues pour les agents du magasin, des services techniques, au bureau des achats, RH ..
- Nous nous sommes inquiétés **pour les agents d'ATALIAN et d'ONET** qui interviennent dans nos locaux : du matériel de protection va leur être attribué et il a été demandé à ces entreprises de prévoir un chef d'équipe sur place
- Il semble que nous allons devoir accueillir quand même **des étudiants AS et IDES afin** qu'ils valident leur dernier stage pour pouvoir être diplômé en juillet : *cela nous semble compliqué de les encadrer correctement*
- **Au niveau de l'accueil du site des rives de l'Indre** : une chaîne a été installée pour faire respecter les distances de sécurité, nous avons demandé des protections en plexiglass : cela devrait être installé rapidement

M. PERROUX membre CGT du CGOS région centre, rappelle que des chèques CESU d'une valeur de 300€ sont attribués aux parents ayant des enfants de moins de 6 ans à charge fiscalement (sans limite d'âge si l'enfant présente un taux de handicap de 80%) : **IL FAUT IMPERATIVEMENT EN FAIRE LA DEMANDE AVANT LE 3 AVRIL**. Télécharger le formulaire sur le site et l'envoyer par mail à MME Dupin, service RH. Vous pouvez toujours faire votre dossier CGOS : sur papier avant le 30 mars / en ligne avant le 30 avril :

Nous restons mobilisés et vous pouvez nous contacter au

06 33 76 44 83 ou sur syndicat-cgt@ch-loches.fr

PRENEZ SOIN DE VOUS BON COURAGE A TOUS ET A TOUTES LA CGT